

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 17 MAI 2017

L'assemblée communale de ce jour se déroule à l'Epicentre en présence de 43 citoyennes et citoyens sous la présidence de M. Stéphane Brosy. Elle a été publiée dans le Journal officiel No. 15 du 26 avril 2017 et par tous-ménages.

Le président ouvre l'assemblée à 20 heures. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes, à M. Erard et donne lecture de l'ordre du jour :

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE.
3. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD.
4. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2016.
5. Décider et voter la vente de la parcelle n° 0271 sise à la Route des Geais, d'une surface de 13 m2 à Nathalie et Alain Bloch au prix de Fr. 55.- le m2.
6. Divers.

Cet ordre du jour est accepté.

Sont nommés scrutateurs :
Romain Guenat et Patrick Guenat (majorité 22)

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire communale donne lecture du procès-verbal de l'assemblée communale du 16 février 2017 qui est accepté tel que rédigé. Blaise Guenat fait remarqué à la secrétaire qu'elle lit un peu trop vite et qu'il manque le nom de famille de Michel dans les divers. La secrétaire en prend note et fera la modification nécessaire.

2. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE.

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Florian Chételat rapporte sur ce point. Les principales modifications de ce règlement nous sont présentées ce soir par M. Henri Erard.

L'entrée en matière est acceptée.

M. Erard précise qu'il n'y a aucune obligation le lire en entier un règlement en assemblée communale, seules les modifications

simplex

principales seront présentées ce soir. Le document en entier est en dépôt public auprès du secrétariat communal pour les intéressés. A l'aide du beamer, il passe en revue les changements principaux. Merci à M. Erard pour cette présentation. Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEDE.

3. Adoption du nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Florian Chételat rapporte sur ce point (idem qu'au point 2).

L'entrée en matière est acceptée.

Comme au point 2, M. Erard présente les modifications principales de ce règlement. Le document en entier est aussi en dépôt public auprès du secrétariat communal pour les intéressés. Avec une présentation au beamer, il passe en revue les changements importants.

Remerciements à M. Erard. Le président ouvre la discussion.

Isabel Odiet demande s'il y aura des changements pour notre déchetterie si ce règlement est accepté. M. Erard lui répond que non, il n'y a aucun lien entre ce règlement, le projet de Biogaz et le projet de déchetterie régionale.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire et avec 1 abstention, le nouveau règlement d'organisation et d'administration du SEOD.

4. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2016

Le président ouvre le débat d'entrée en matière. Le maire rapporte sur ce point.

Il rappelle que dans la situation actuelle des comptes communaux, il est très important de maîtriser les dépenses. En effet, lorsqu'une dépense est engagée, toutes les économies possibles sont examinées. Les finances communales doivent être allégées au mieux. Les travaux relatifs aux dépenses sont eux aussi contrôlés quant à leur bonne tenue.

Les différents postes du compte de fonctionnement se présentent comme suit :

1. Administration générale

Au budget CHF 115'330.00 aux comptes CHF 114'816.24

Très bonne tenue du budget dans un secteur où les frais obligatoires ne cessent d'augmenter.

2. Travaux Publics

Au budget CHF 35'100.00 aux comptes CHF 8'785.00

Le budget est très bien respecté, car nous avons fait un entretien de base sur les chemins l'an dernier.

3. Police et affaires militaires

Au budget CHF 2'300.00 aux comptes CHF 2'234.40

Bonne tenue du budget pour ce poste.

5. Instructions et formations

Au budget CHF 460'300.00 aux comptes CHF 435'590.75

Il s'agit ici d'une très bonne tenue du budget, sachant que nous avons économisé la somme de CHF 25'000.00 sur un poste qui est toujours déficitaire. Nous pouvons être satisfaits de ce résultat étant donné que le poste fait quasiment les 50% du budget de fonctionnement total

6. Aide sociale et santé publique

Au budget CHF 239'500.00 aux comptes CHF 258'601.60

CHF 19'101.60 de dépassement de budget pour ce chapitre, principalement dû au compte du secours d'assistance. Mauvaise tenue du budget pour ce poste sachant que les frais liés à l'action sociale augmentent chaque année.

7. Economie publique

Au budget CHF 18'300.00 aux comptes CHF 14'309.85

Bon respect du budget.

8. Finances (intérêts des dettes et amortissements)

Au budget CHF 5'700.00 aux comptes CHF 81'529.00

Pour ce poste, nous obtenons un dépassement de budget de CHF 75'829.00 qui est dû au fait que nous n'avons pas prélevé comme il était prévu CHF 67'000.- mais seulement CHF 14'021.60 sur les fds de réserve.

9. Impositions

Au budget CHF 786'450 aux comptes CHF 871'762.60

Nous avons reçu pour CHF 85'342.00 d'impôts en plus en 2016.

10. Services communaux

Au budget CHF 3'250.00 aux comptes CHF 2'283.20

Les postes du compte « Services communaux » sont équilibrés pour l'enlèvement des ordures, de la STEP et du service des eaux.

Résultat du compte de fonctionnement :

Au budget (déficit) CHF 93'110.00 aux comptes (déficit) CHF 46'387.44
 Nous sommes satisfaits d'avoir presque équilibré les totaux de notre compte de fonctionnement, toutefois, sur un total de CHF 1'500'000.00, c'est insignifiant.

Aux comptes des investissements nous avons dépensé

Raccordement au SEDE : CHF 1'096'510.45

La traversée du village : CHF 7'289.00

Viabilisation de la Gassatte : CHF 23'505.30

Eau de secours : CHF 21'187.20

Total des investissements : CHF 1'148'491.95

BILAN

Au niveau des arrérages d'impôts, nous constatons avec satisfaction que la situation s'est stabilisée.

Le montant total de la dette au 31 décembre 2016 s'élève à CHF 1'942'927.45 représentant environ Fr. 5'648.05.-- par habitant.

La fortune se monte quant à elle à CHF 82'948.94

La caissière donne lecture des dépassements budgétaires qui se montent au total à Fr. 73'137.75.

Le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente, sans avis contraire, les dépassements de budget 2016.

La caissière donne lecture du compte municipal 2016 qui se présente comme suit :

-	aux dépenses y.c. services communaux	Fr. 1'421'028.14
-	aux recettes y.c. services communaux	Fr. <u>1'374'640.70</u>
-	soit un excédent de dépenses de	Fr. 46'387.44

Le président ouvre la discussion.

A Philippe Keller, il est donné le montant du chapitre correspondant à l'enlèvement des ordures.

A Blaise Guenat, il est donné les explications concernant le point de l'aide sociale et des arrérages d'impôts.

A Gervais Marchand il est donné le montant du fds taxe de séjour qui se monte à Fr. 108'286.30.

Eric Schaller, membre de la commission de vérification des comptes, donne lecture du rapport de vérification établi le 11 mai 2017, également valable pour les comptes bourgeois.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire le compte municipal 2016 qui boucle sur **un excédent de dépenses de Fr. 46'387.44.**

Le maire rapporte sur le compte bourgeois 2016 qui se présente comme suit :

1. Administration générale

Au budget CHF 28'350.00 aux comptes CHF 28'427.85
Bon respect du budget.

8. Finances

Au budget CHF 17'725.00 aux comptes CHF 54'170.00

Nous avons un bénéfice supplémentaire dû principalement au déficit de l'exploitation forestière moins élevé que prévu (CHF 13'856.35 au lieu de CHF 32'695.00).

Compte forestier

Il présente un déficit d'exploitation de Fr. 13'856.35 alors qu'au budget il était prévu un déficit de Fr. 32'965.00.

La fortune nette de la bourgeoisie au 31 décembre 2016 se monte à Fr. **1'972'135.86.**

La caissière donne lecture des dépassements de budget, d'un montant total de Fr. 1'468.70. Ils sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire, par l'assemblée.

La caissière donne ensuite connaissance du compte bourgeois qui se présente comme suit :

-	aux dépenses y.c. compte forestier	Fr. 171'776.90
-	aux recettes y.c. compte forestier	<u>Fr. 197'519.05</u>
-	soit un excédent de recettes de	Fr. 25'742.15

Le compte forestier se présente comme suit :

-	aux dépenses	Fr. 81'019.45
-	aux recettes	<u>Fr. 67'163.10</u>
-	soit un bénéfice reporté au compte bourgeois de	Fr. 13'856.35

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte à la majorité évidente sans avis contraire le compte bourgeois 2016 qui boucle sur **un excédent de recettes de Fr. 25'742.15.**

5. Décider et voter la vente de la parcelle n° 0271 sise à la Route des Geais, d'une surface de 13 m² à Nathalie et Alain Bloch au prix de Fr. 55.- le m².

Daniel Pape rapporte sur ce point. Il explique que le Conseil communal a reçu une demande de la Famille Bloch qui souhaite devenir propriétaire de cette petite parcelle devant chez eux. Le Conseil communal n'a pas pour but de vendre ces petites aisances mais ils sont entrés en matière tout simplement parce que les voisins sont déjà propriétaires de ces aisances et il trouvait donc logique d'accepter leur demande. Le prix a été fixé en fonction du prix de terrain à l'époque.

Le président ouvre la discussion.

Marcel Odiet trouve le prix un peu élevé par rapport à l'ancien prix de location de ces aisances. De plus, il souhaite que la Commune fasse un inventaire de ces aisances afin de proposer à ceux qui sont intéressés de faire pareil que la Famille Bloch (J. Zenger, M.-J. Chételat, etc.). Il estime que c'est le moment de faire un inventaire et de voir ce qu'il en est. Daniel Pape lui répond que le conseil Communal prend note de sa demande. Par rapport au prix, il précise que c'est en effet compliqué de trouver un montant qui convient à tout le monde mais il pense que c'est un bon compromis. Il rappelle que le but du Conseil communal n'est pas de vendre toutes ces aisances mais qu'en effet faire un inventaire pour mettre en lumière toutes ces aisances et ensuite faire au cas par cas est une possibilité. Stéphane Brosy précise que l'inventaire a été fait au niveau du PAL à l'époque.

Patrick Guenat pense que par rapport à l'échange qu'il y a eu dernièrement avec la Famille Joss en rapport avec la station électrique, on remarque que ces aisances peuvent être utiles. Il est content de voir que le Conseil communal n'a pas pour but de vendre toutes ces aisances. Daniel Pape précise que le Conseil communal a simplement compris leur demande et est entré en matière pour la vente.

Isabel Odiet trouve que ce n'est pas tout à fait juste par rapport aux personnes dans le même cas que la Famille Bloch. Soit on le fait pour tout le monde, soit pas du tout. Ils ont aussi une aisance devant chez eux et ça fait un moment qu'ils demandent pour en être propriétaires. Daniel Pape lui demande quand est-ce qu'ils ont demandé cela au Conseil communal. Elle répond qu'ils n'ont jamais fait de demande officielle. Elle trouve juste que ça crée des tensions dans le village et des jalousies.

Jacqueline Zenger demande comment avaient été faites à l'époque ces aisances, il y en a une ici, une autre là. Ils ont aussi une aisance devant chez eux, les voisins pas, etc. Daniel Pape lui répond qu'il n'a aucune idée.

Blaise Guenat s'oppose à la vente de cette parcelle. Ce n'est pas dirigé contre la Famille Bloch. Il propose qu'on vote une commission qui s'occupe de faire un inventaire de ces aisances, de voir lesquelles on vend, lesquelles la Commune garde, etc. Daniel Pape trouve que c'est une bonne idée et que se sera à voir avec la prochaine législature.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote.

L'assemblée accepte avec 23 voix contre 10 la vente de la parcelle n° 0271 sise à la Route des Geais, d'une surface de 13 m² à Nathalie et Alain Bloch au prix de Fr. 55.- le m².

6. Divers

Le Président donne la parole au Conseil communal en premier lieu.

Florian Chételat revient sur la Journée de bénévolat qui voit sa participation baissée fortement avec seulement 12 participants. Il appelle la population à répondre favorablement lors des prochaines éditions.

Michel Martinoli souhaite faire part de ses sentiments qui le hantent depuis plusieurs semaines en tant que personne, conseiller communal et responsable de l'Epicentre. Des sentiments de colère, de tristesse. Non ce n'est pas un voleur, il n'a pas volé les côtelettes de la journée de bénévolat. Il en a commandé de trop et il en a racheté une partie pour son compte privé. Le solde est dans son congélateur. Au niveau des infrastructures de l'Epicentre, depuis le début des travaux de la traversée du village, il fait des repas pour les personnes qui travaillent sur le chantier. Il cuisine chez lui et amène ensuite les plats à l'Epicentre pour les servir. Au sujet des enfants, il n'est pas responsable des incivilités et des problèmes des enfants, il n'est pas baby-sitter, il a mis en place un espace de vie et de jeux, mais ils pourraient aussi leur arriver quelque chose quand ils sont en dehors de la maison. Pour le parcage devant l'Epicentre, il a mis les gros pots de fleurs et une barrière pour éviter le parcage sauvage et avoir accès à l'Epicentre sans faire déplacer des véhicules pour que les personnes à mobilité réduite et les entreprises et personnes qui doivent déposer du matériel puissent accéder facilement au bâtiment. Il remercie Simone Guenat pour sa bonne collaboration. Concernant l'argent, il n'a pas volé la commune et n'a pas demandé un centime à la Commune pour organiser tous les événements de l'Epicentre. Il a en une année, passé plus de 650 heures pour tous les événements de l'Epicentre cela correspondrait à Fr. 13'000.- de fds propres. Si quelqu'un peut amener pareil il lui propose d'aller se boire une bonne bouteille. Il est désolé que depuis plusieurs semaines il y ait des propos mensongers à son encontre. Il estime que c'est de la jalousie

et de l'envie. Lui ne veut rien, il ne va rien prendre à la population, il a bien assez de chose sans prendre quoique se soit à personne. Il donne et ne demande rien. Il offre sans rien attendre en retour. Il peut comprendre qu'on soit envieux, mais envieux de quoi ?! Si seulement il y avait une autre personne prête à donner. Il se réserve le droit de porter plainte contre les personnes concernées pour calomnies et injures. Il donne 24h à ces personnes pour s'excuser. Il se donne aussi le droit d'arrêter dans des délais assez courts tous ses mandats communaux. Il se donne aussi le droit de dissoudre l'amicale de l'Epicentre, dont l'autorisation de débit est à son nom. Il fallait que se soit dit et il remercie les gens pour leur attention.

Daniel Pape se doit de reprendre ce que Michel Martinoli a dit ce soir, il y a bcp de choses qui se sont dites à son sujet et qui sont aussi arrivées à ses oreilles. Il demande juste à la population de respecter ce que Michel Martinoli fait qu'ils aiment ou qu'ils n'aiment pas. Il précise qu'à part les charges du bâtiment, la Commune ne lui donne pas 1 franc pour les événements qu'il organise. Le CC soutient Michel Martinoli dans ses démarches et surtout le remercie pour le temps qu'il consacre pour la culture dans notre village.

Monique Pape souhaite s'adresser à Michel Martinoli, elle est très touchée par ce qui se passe et se dit à son sujet. Elle a travaillé avec lui par le passé au sein de la Commission culturelle. Elle sait le travail qu'il fait et le remercie grandement pour tout ce qu'il fait pour le village et voudrait que les gens s'en rendent compte.

Louis Buchwalder prend la parole. Il souhaite savoir pourquoi la Commune leur a enlevé le droit de mettre leurs 6 génisses sur le pâturage Sur la Croix et pourquoi elle a donné le bail à Adrien Bieri. Hansueli Pfister lui répond qu'ils n'ont pas joué le jeu et que toutes les réponses leur ont été données dans les courriers échangés. Louis Buchwalder lui répond que justement la Commune ne leur donne pas les réponses demandées et traite Hansueli Pfister de menteur, que depuis que ça a changé de secrétaire ils ont au moins une réponse mais que ce n'est pas encore le top, etc. Il mentionne aussi qu'Adrien Bieri ne sait pas s'occuper de son bétail, qu'il ne devrait pas avoir ce pâturage, etc. Après un débat houleux entre Louis Buchwalder et Hansueli Pfister, Stéphane Brosy clôt la discussion. Daniel Pape explique à Louis Buchwalder que la Commune prend note de ses remarques et de sa demande et que nous leur écriront ultérieurement. Louis Buchwalder n'est pas convaincu, Hansueli Pfister lui demande maintenant de se taire. Stéphane Brosy demande à Louis Buchwalder de bien vouloir se calmer et de se taire. C'est un différend entre la Famille Buchwalder et le CC. Malgré les différentes demandes le calme a bien du mal de revenir.

Stéphane Brosy donne maintenant la parole à Philippe Keller. Ce dernier demande si sa demande lors d'une précédente assemblée au sujet du pâturage de l'Encranne et de l'engrais, il a été maintenant précisé qu'il

ne fallait plus en mettre sur ce pâturage. Hansueli Pfister lui répond qu'il avait répondu que c'était possible mais pas que se serait fait.

Philippe Keller fait une intervention concernant son nouveau nid à hirondelles, il invite la population à aller le voir. Il explique avoir demandé au Conseil communal Fr. 200.- pour louer une nacelle pour procéder au nettoyage des nids du village et que cela lui a été refusé. Le conseiller en charge de ce dicastère lui a demandé de se mettre en ordre avec sa haie et que le Conseil lui donnerait une réponse. Il a donc comme tout le monde le sait fait une campagne de demande de dons auprès de la population pour faire le nécessaire. Il informe le CC que cette affaire est déjà chez son avocat et qu'il va porter plainte contre la commune pour chantage. Il demande aussi au CC de bien garder les factures qui concernent les frais d'avocat relatifs à cette affaire car ils souhaitent que ce soient les membres du CC eux-mêmes qui les paient et non la collectivité publique. Daniel Pape lui répond que le Conseil communal en prend note.

Fabrice Kaufmann a constaté que le tilleul près de chez M. Jehle a été enlevé pour la pose d'un coffret électrique et demande si un même arbre sera replanté dans le même périmètre. Il lui est répondu que le nécessaire sera fait à la fin des travaux et que le garde forestier est sur le dossier.

Nicolas Odiet demande si Facebook est une voie officielle ou une voie officieuse. Stéphane Brosy répond que c'est plutôt une voie officieuse. Nicolas explique le cas : il y a un tas de bois près de chez lui qu'il souhaite utiliser pour le chauffage, il a pris des renseignements et apparemment il pourrait l'utiliser. Il se demande s'il peut le prendre et faire le nécessaire. Florian Chételat, qui a déjà eu un contact avec lui par Facebook, lui précise que ce tas de bois a été dénoncé à l'Office de l'environnement. Ces poutres sont considérées comme déchets car elles sont façonnées, elles doivent donc être détruites par les voies légales. Elles n'osent pas être brûlées dans des fourneaux. D'après Nicolas Odiet il y a des exceptions. M. Gaudreau de l'Office de l'environnement aura un entretien avec Nicolas Odiet. Suite de ce dossier à voir entre la Commune et Nicolas Odiet.

Marcel Odiet ne comprend pas comment la Commune a su que son fils s'intéressait à ces poutres. Florian Chételat lui répond que ça été mis sur Facebook et vu que c'est lui qui est sur ce dossier, il a tout de suite compris. Marcel Odiet trouve que le CC a peur de se confronter aux gens et que c'est dommage qu'il ne prenne pas le temps d'aller trouver les gens et de discuter face à face plutôt que d'écrire.

Christian Brunner trouve que c'est dommage que la Commune ne soit pas allée discuter avec eux concernant les emplacements des candélabres à la rue de la Fenatte. Hansueli Pfister lui répond qu'il a été sur place pour les conventions. Christian Brunner aurait juste voulu discuter avec les voisins, les gens du chantier et une personne de la

commune pour trouver une solution qui convienne à tous. Hansueli Pfister trouve que c'était pour leur laisser une certaine liberté de trouver un consensus avec les voisins. De plus, M. Brunner trouve que les tous-ménages ont été envoyés tard par rapport aux commencements des travaux. Hansueli Pfister lui répond qu'en effet pour eux c'était rapide. Concernant les marquages sur leurs places de parc, la Commune n'était pas au courant et s'excuse. Hansueli Pfister prie les personnes qui ont des soucis avec les travaux de la traversée du village, de l'appeler directement.

Bernard Guenat demande à la Commune d'écrire à l'Office de l'environnement pour que les propriétaires de haie ne fassent plus appel aux chasseurs pour faire le nécessaire.

Philippe Keller demande pourquoi il y a des arbres marqués dans la haie de la Commune n° 115 sur la parcelle 2278. Hansueli Pfister lui répond que c'est sûrement le garde-forestier ou l'Office de l'environnement. Gérald Chételat répond que c'est lui qui a demandé à Mme Roxane Didier de l'Office de l'env. de venir marquer cette haie car c'est dangereux, les arbres ont été rongés. Philippe Keller ne trouve pas normal que le locataire ne soit pas embêter, il demande que cette personne qui a été prévenu plusieurs fois, ait l'interdiction de lâcher des chevaux sur ce pâturage, il demande aussi que le bois marqué soit vendu. Il demande aussi pourquoi des gens du village se sont vus refusé du bois alors que M. Miserez de Develier en a eu. Il demande donc que le bois qui est marqué sur ce pâturage soit cubé et vendu au plus offrant. En complément d'information, Gérald Chételat explique que c'est de l'entretien de haie qu'on est obligé de faire, il est tout à fait d'accord de laisser ce bois à qui le veut. Philippe Keller prendra contact avec Hansueli Pfister et le garde-forestier pour la suite de ce dossier.

Hervé Froté se demande pourquoi il a été planté 3 arbres près du complexe scolaire. Il ne trouve pas l'endroit approprié par rapport à la sécurité des enfants. Florian Chételat explique qu'avant il y avait des cônes en béton mais que les enfants jouaient avec et comme les gens ne respecte pas l'interdiction de parquer, le CC a décidé de planter des petits arbres qui seront taillés.

Bernard Guenat précise que par rapport à l'intervention de Philippe Keller, du bois a été vendu et qu'il n'y a jamais eu de problème.

Blaise Guenat trouve que c'est une honte d'avoir mis ce bois de piètre qualité à disposition à la cabane forestière et il reproche à la Commune d'avoir fait un échange avec du bois de meilleure qualité pour la personne qui l'a amené.

Philippe Keller s'adresse à Michel Martinoli, il est déçu et trouve que tout le monde est prétérité ce soir s'ils ne peuvent pas aller boire un verre à la buvette alors qu'ils sont membres de l'amicale. Michel Martinoli trouve qu'il y a d'autres personnes qui sont pénalisées par l'agissement de

certaines personnes. Il invite les gens à aller à d'autres endroits dans le village. Il a décidé que ce soir, il ferait en comité restreint.

Philippe Keller demande s'il est vrai que pour la convention dans le cadre de la traversée du village avec Mme Sender, la Commune aurait prévu de reboucher le trou de l'ancien candélabre à ces frais si elle signait. Hansueli Pfister lui répond que ça ne s'est pas passé comme cela.

Gervais Marchand souhaite revenir sur la vente de la parcelle à la Famille Bloch. Il estime que le CC a mis le doigt dans un engrenage et que c'est la faute du Conseil communal. Il souhaite que la Commune reprenne l'inventaire de ces aisances. Stéphane Brosy lui répond que de mémoire, il n'y a pas de location ou de règlements pour ces aisances. Gervais Marchand souhaite que le CC nomme une commission. Blaise Guenat propose de nommer cette commission et il est prêt à en faire partie. Le Conseil communal prend note.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et lève l'assemblée à 22h25.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le président :



Stéphane Brosy

La secrétaire :



Emilie Froidevaux